100, Eucharistie, No 4

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.
1964
Séminaire de Québec

NOTICE

SUR LA

CONGRÉGATION

DU

Très Saint Sacrement

BIBLIOTHEQUE
S.M.E
QUEBEC

Montréal, 320, Avenue Mont-Royal.

NOTICE

SUR LA

Congrégation du T. S. Sacrement

I. — Aperçu historique.

La Congrégation du Très Saint Sacrement est de fondation récente. Reconnaissant hautement les services et les titres nombreux des autres Congrégations, ses aînées, elle ne peut revendiquer pour elle que la grandeur de son but et les bénédictions dont le Saint-Siège s'est plu à combler ses commencements.

Elle fut fondée à Paris, en 1856, sous l'épiscopat de Mgr Sibour, par le R. P. Eymard, que tous ceux qui l'ont connu ont appelé d'une seule voix un homme de Dieu, et qui a laissé après lui un renom universel de sainteté peu commune. D'abord membre, pendant dix-sept-ans, de l'Institut des Maristes, où il occupa les charges les plus élevées, le P. Eymard, depuis longtemps sollicité par la grâce divine, se résolvant enfin à fonder une So-

ciété religieuse dont l'unique but serait d'honorer et de faire honorer l'Eucharistie, fit consulter le Saint-Siège sur l'opportunité de son projet. Pie IX répondit au mois d'août 1855 : *L'Église a besoin de cette œuvre ; qu'on se hâte de l'établir, et je la bénirai.*

En 1859, Pie IX accordait au P. Eymard un bref laudatif, où il le félicitait d'avoir reçu l'appui d'un grand nombre d'Évêques de France, et louait l'opportunité de cette Œuvre qui avait pour effet " d'augmenter et d'encourager, surtout en France, l'adoration et le culte de la Sainte Eucharistie. "

En 1863, six ans après la fondation, le Souverain Pontife, continuant sa haute bienveillance à l'Institut encore au berceau, le reconnaissait comme Congrégation à vœux simples perpétuels, et lui faisait octroyer le décret d'approbation canonique. C'est Pie IX encore qui, en 1875, a donné la première approbation des Constitutions. Enfin, Sa Sainteté Léon XIII approuva définitivement les mêmes Constitutions par un Bref daté du 12 août 1895.

L'Institut, qui eut, en 1868, la douleur de perdre son fondateur, mais qui recevait, tout entier composé par lui et écrit de sa main, le livre de ses Constitutions, compte aujourd'hui diverses maisons : à Paris, la maison-mère ; à Rome, Turin, Marseille, Bruxelles, Montréal (Canada), Botzen (Tyrol), New York (Etats-Unis), des maisons d'exercice, et à Trévoux une maison d'études. Des noviciats sont joints aux maisons de Paris, Rome, Montréal et Botzen.

La maison de Montréal possède un Noviciat et

un Scolasticat ou maison d'études. Ainsi les sujets qui s'y présentent ne sont pas obligés d'aller dans les maisons d'Europe pour leur noviciat ou leurs études théologiques : ils ne peuvent y être envoyés dans la suite que pour des circonstances exceptionnelles.

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Faut-il ajouter que partout où elle a établi ses fondations, elles jouissent de la plus grande popularité parmi les fidèles, qui remplissent ses chapelles et forment des associations nombreuses pour adorer perpétuellement le Saint Sacrement, les femmes le jour, les hommes la nuit, et pour assurer la pompe de son culte ? Le clergé séculier lui est très sympathique et choisit volontiers ses maisons pour y faire des retraites. NN. SS. les Évêques, surtout, montrent à ces résidences le plus paternel intérêt, et ils n'ont pas hésité, en plusieurs rencontres, à en donner des témoignages publics.

II.—But et Raison d'être de la Congrégation

La raison d'être de la Congrégation du Très Saint Sacrement se résume toute entière dans ces paroles de la Très sainte Vierge au P. Eymard, dans le sanctuaire de Fourvières : *Tous les mystères de mon Fils ont un corps religieux qui les honore, l'Eucharistie seul n'en a pas, il en faut un,*

Nous voyons en effet dans l'église des Ordres ou des Instituts religieux s'appliquer à honorer et imi-

ter spécialement les divers mystères ou les divers états de Notre-Seigneur ou de la sainte Vierge ; mais, il faut bien le reconnaître, aucun jusqu'ici n'avait pour but d'honorer spécialement le Mystère des mystères, celui qui les résume tous et les perpétue : *Memoriam fecit Dominus mirabilium suorum.*

Et pourtant, l'Eucharistie n'est-elle pas le grand mystère dans l'Église, le Sacrement très saint, celui où Dieu habite parmi nous, où Jésus-Christ est réellement, véritablement et substantiellement présent ? Avant donc de monter au Ciel, nos hommages doivent s'adresser à l'Eucharistie ; et de même qu'au ciel Jésus-Christ possède une Cour d'esprits angéliques pour l'adorer et le servir, il lui faut sur la terre une Cour eucharistique de serviteurs spécialement attachés à son service.

Puis, l'Eucharistie n'est-elle pas le mystère fondamental de la grâce dans l'Église, n'est-elle pas Jésus, l'Auteur de la grâce, venant en ce Sacrement pour sanctifier et vivifier les âmes ? L'autel eucharistique est la rénovation du sacrifice du Calvaire, et l'application des fruits divinement précieux de la Rédemption ; et la Communion, participation de ce sacrifice, est l'aliment sacré qui conserve et développe en nos âmes la vie de la grâce. Mais ce Trésor du ciel, il faut des apôtres pour le faire connaître, le distribuer, en enrichir les âmes ; et si l'Eucharistie est le foyer ardent de l'amour divin, il faut des ouvriers pour le répandre, il faut, disait le Père Eymard, " des incendiaires pour mettre le feu au quatre coins de l'univers. "

L'Eucharistie enfin, n'est-elle pas le Mystère le

plus fécond en enseignements pratiques, n'est-elle pas Jésus donnant l'exemple le plus parfait des vertus chrétiennes et religieuses ? Quel n'est pas son renoncement, sa pauvreté ! Quelle n'est pas son obéissance, sa soumission même au prêtre ou au communiant les plus indignes ! Quelle n'est pas son abnégation, son humilité, son abaissement sous les obscures apparences !... Or ces vertus sublimes du Christ eucharistique ne peuvent rester oubliées et inconnues, et il faut des âmes pour les contempler, les étudier, et pour s'appliquer spécialement à les imiter.

Par ailleurs, les besoins actuels de la sainte Église ne réclament-ils pas impérieusement un plus grand développement de la dévotion eucharistique et par conséquent un corps religieux qui en fasse sa fin principale et unique ?

Au moment où les impies, au nom de la science et de la raison, veulent abolir jusqu'au nom de Dieu même, au moment où sur la divinité de Jésus-Christ, on ose enseigner des négations formelles, ne faut-il pas proclamer hautement la présence de Jésus Dieu et Homme en l'Eucharistie et l'y honorer publiquement comme tel ?

Au moment où la rage des sectes maçonniques s'acharne après les espèces eucharistiques pour les profaner et les outrager odieusement, ne faut-il pas que des âmes catholiques s'unissent et s'organisent en corps religieux pour contrecarrer ce mouvement satanique ? Et les suppôts de l'enfer auront-ils donc plus de croyance haineuse au divin Sacrement que les chrétiens n'auront pour Lui de foi, de culte et d'amour ?

Au moment où la piété chrétienne semble s'attiédir, où le sensualisme tend à s'introduire jusque dans les mœurs chrétiennes, ne faut-il pas rapprocher de plus en plus les âmes de Jésus-Christ, et les conduire à cet adorable Mystère appelé à si juste titre " le dogme générateur de la piété catholique ? "

Telles sont les raisons puissantes et fondamentales que Dieu mit au cœur du saint Fondateur de la Congrégation du Très Saint Sacrement et qui le déterminèrent à en commencer la fondation au milieu de difficultés humainement insurmontables.

La Providence qui fit surgir toute Œuvre divine en son temps et à sa place, fit éclore l'Œuvre eucharistique en ce siècle comme à l'époque la plus convenable pour lui faire porter ses fruits de salut.

III. — Premier moyen de la Congrégation : l'Exposition et l'Adoration perpétuelles.

Le premier moyen qu'emploie la Congrégation pour atteindre sa fin eucharistique est le service personnel de Notre-Seigneur par l'Exposition et l'Adoration perpétuelles.

Dans chacune des chapelles de la Congrégation, le Très Saint Sacrement est exposé jour et nuit sans interruption, et il est entouré d'un culte toujours festival. L'autel est orné exclusivement de fleurs naturelles ou de plantes vives, et le luminaire est tout entier de cire pure.

La Communauté est représentée continuellement par un ou plusieurs de ses membres devant le Très Saint Sacrement, de telle sorte qu'il ne reste jamais, même un seul instant, sans adorateur.

L'adoration est une garde royale au pied du trône de Jésus-Christ ; c'est pourquoi l'adorateur, dit la Règle, doit être " à genoux, tête nue, revêtu du surplis ainsi que de l'étole blanche, s'il est prêtre ou diacre. "

On comprend toute l'importance et l'immense utilité que, dans ces conditions, l'Exposition et l'Adoration ont pour Jésus-Christ et pour les âmes. En effet :

1. C'est l'affirmation éclatante de la présence réelle de Jésus-Christ que proclame ce culte vivant et surtout la présence continuelle de ces hommes devant cet autel qui s'élève et brille comme un trône. N'est-ce pas la plus éloquente des prédications et la plus convaincante des affirmations ?

C'est aussi la proclamation des droits de Jésus-Christ Roi du Ciel et Roi des nations qui ressort de ce culte, de cet apparat royal de l'Exposition et de la présence de cette cour de serviteurs qui font de sa Personne sacrée l'objet premier de leur vénération, de leurs soins empressés et des travaux de toute leur vie.

2. C'est aussi le témoignage solennel et public de la reconnaissance de l'Église entière adressé au Christ eucharistique pour le don qu'Il nous fait de Lui-même et pour les grâces sans mesure qu'Il verse en nos âmes par ce Sacrement.

Qui a fait les saints, les pontifes, les martyrs, les

apôtres, les vierges, si ce n'est l'Eucharistie ? Or ces adorations ininterrompues, ce culte et ces magnificences, c'est le remercîment qui voudrait se faire grand, infini, éternel pour le don immense, infini, éternel de l'Eucharistie.

3. C'est encore le cri de pardon qui veut compenser par son amour la haine des blasphémateurs, c'est l'élan du cœur pénitent qui veut donner l'hommage pour l'insulte, l'honneur pour l'outrage, la présence personnelle pour le délaissement. C'est, enfin, disait le Père Eymard, " le paratonnerre élevé par l'Église contre les foudres de la Justice divine en courroux. "

4. Enfin l'Exposition et l'Adoration, ainsi que l'Église les a toujours considérées, c'est la forme publique et solennelle de la prière pour le monde chrétien. Aussi, dans toutes les églises de la Congrégation, le Souverain Pontife a établi à perpétuité les Quarante-Heures avec le même caractère officiel, les mêmes privilèges et les mêmes avantages spirituels qu'à Rome.

Ainsi donc, outre les fruits précieux de toute oraison et de toute prière en présence du Très Saint Sacrement, l'adoration faite d'une manière continue en présence de l'Exposition, a l'avantage d'être un acte public d'honneur, de reconnaissance, de réparation et de prière au Dieu de l'Eucharistie.

Voilà ce que sont l'Exposition et l'Adoration perpétuelles du Très Saint Sacrement, voilà la noble mission et la tâche nécessaire entre toutes que devait embrasser avant tout un Ordre religieux dont l'Eucharistie est le but suprême et primordial.

IV.— Deuxième moyen de la Congrégation : L'Apostolat et les Œuvres eucharistiques.

Le second moyen de la Congrégation du Très Saint Sacrement et comme le second bras par lequel elle essaie d'attendre et d'embrasser son divin objet, c'est l'apostolat eucharistique sous toutes les formes qu'il comporte.

Il est certain que le mystère de l'Eucharistie, le plus caché de tous aux regards de la raison, le mystère de foi par excellence, qui est en même temps le plus nécessaire aux âmes, demande pour être bien compris et convenablement enseigné, des hommes qui passent leur vie à l'étudier et à le faire connaître et aimer. Ce point essentiel du dogme catholique mérite bien que, comme sur certains points plus difficiles et plus pratiques de la science, des hommes concentrent sur lui leur attention et les travaux de leur vie entière et en deviennent ce qu'on appelle en d'autres matières des *spécialistes*.

Cependant, l'étude et les travaux apostoliques ne suffisent pas quand il s'agit de ce Mystère de piété et d'amour, il faut aussi y joindre la prière ; il faut que l'apôtre de l'Eucharistie avant de se livrer aux travaux de Marthe, ait vaqué à l'adoration de Marie, et qu'avant d'être apôtre, il ait été adorateur.

Quant aux ministères et aux travaux que comprend l'apostolat eucharistique, ils sont multiples

et variés : disons en un mot ce que sont ces ministères et ces œuvres :

L'Institut a, dès le commencement, fondé l'Œuvre de la *Première Communion des Adultes*, et c'est à des milliers d'enfants et de jeunes gens, ouvriers des usines et des fabriques des centres ouvriers et populeux qui n'avait jamais, sans ce secours, connu aucune espèce de religion, que l'Institut a, jusqu'à cette heure, donné le bienfait d'une première communion bien préparée et pieusement reçue.

Prédication. — La prédication de l'Adoration perpétuelle et des Quarante-Heures, aujourd'hui établies dans presque tous les diocèses, et dont la préparation fructueuse aussi bien que la solennité réclament des hommes spéciaux. — Les retraites de première communion dans les paroisses, les collèges et les pensionnats : ici aussi, on l'a constaté, cet important ministère, devient de jour en jour plus difficile, et réclame une étude particulière.

Les retraites dans les collèges, les petits et les grand séminaires, dans les communautés religieuses ; les retraites ecclésiastiques diocésaines, et les retraites pascales.

Retraites privées. — À ces ministères, l'Institut joint celui des retraites particulières pour les prêtres qu'il reçoit toute l'année avec une religieuse affection. Il offre aussi aux jeunes gens, au moment si grave de leur décision, un lieu de repos et de grâce aux pieds et sous le regard de Jésus pour mûrir une décision sage et prudente.

Association des Prêtres-Adorateurs. — Pour les

Prêtres, il a fondé une œuvre aujourd'hui répandue dans le monde entier et qui compte 60.000 adhérents, *l'Association des Prêtres-Adorateurs*, destinée à entretenir dans le clergé séculier l'esprit de la prière eucharistique, si nécessaire à la perfection du prêtre et à la fécondité de son apostolat.

Plusieurs centaines d'Évêques l'ont approuvée, en font partie et se plaisent à la répandre parmi tout le clergé. Les *Annales* de l'Association publiées actuellement en dix éditions différentes dans les divers pays du monde sont comme un lien de fraternité entre les membres de l'Œuvre et la rendent vivante et prospère en stimulant le zèle des Confrères pour l'adoration.

Archiconfrérie de l'Agrégation. — Elle est une affiliation spirituelle à la Congrégation et son but est de faire partager aux fidèles sa fin d'adoration et son zèle pour la gloire de Jésus-Christ en l'Eucharistie. Elle fut érigée en archiconfrérie par un Bref du St Siège le 11 Mai 1897 et enrichie de nombreuses indulgences par les souverains Pontifes.

Telles sont en résumé les principaux ministères entrepris par la Congrégation, et qui démontreut l'utilité et les fruits de son apostolat.

Et quant aux autres œuvres eucharistiques, si multipliées de nos jours sous des noms divers et avec des ministères différents, n'est-il pas opportun qu'il existe un corps de religieux qui, vivant de leur vie et partageant leurs travaux, soient uniquement consacrés à les soutenir, à les développer, et à les maintenir dans les règles conformes à l'esprit de

l'Eglise? C'est ainsi que l'on a vu, à toutes les époques, tout grand mouvement catholique, tout grand besoin des âmes, toute tendance universelle s'incarner, se personnifier et s'exprimer dans des corps religieux, pour s'étendre, se perpétuer et produire des fruits de salut plus abondants.

V.— Observances principales.

Conditions d'admission. — On ne reçoit pas habituellement d'aspirants qui n'aient au moins seize ans accomplis. Il faut de plus, comme le veut l'Église, qu'on ait une naissance légitime, une réputation honorable, la santé suffisante pour suivre la Règle, qu'on soit exempt de toute dette et de toute obligation dans le monde, etc.... La Congrégation n'admet pas les sujets qui ont pris l'habit ou fait profession dans un autre Institut religieux.

Quant un sujet se présente comme étudiant et aspirant au sacerdoce, il doit avoir fait ses études au moins jusqu'en rhétorique inclusivement et montrer des aptitudes réelles pour continuer ses études en philosophie et en théologie. Pendant le Noviciat, il doit fournir $ 100.00 de pension jusqu'à sa profession. Néanmoins, on ne refuse jamais un sujet qui ne pourrait fournir, même en partie, le montant de cette pension annuelle.

Si le sujet se présente comme frère convers, on ne lui demande aucune pension, mais il est nécessaire qu'il apporte un trousseau suffisant et qu'il fournisse son habillement pendant la durée du Novi-

ciat. Si toutefois ses moyens ne lui permettent pas de le faire, on ne refuse pas de l'admettre au Noviciat.

Noviciat. — Pour les prêtres comme pour les frères, le noviciat est de deux ans. Il est précédé d'un postulat qui dure de un à trois mois. Pendant la première année de Noviciat, on ne s'applique pas aux études, ni au ministère, mais seulement aux divers exercices de piété, de formation religieuse et de travail manuel prescrits par la Règle.

Frères convers. — La Congrégation admet, outre les prêtres et les étudiants, des frères convers qui sont soumis aux mêmes règles que les autres religieux. Ils ne sont point séparés du reste de la communauté, ni pour les repas, ni pour les récréations ; ils font l'adoration au chœur et, sauf la récitation de l'Office, ils assistent à tous les exercices de communauté. Leur temps libre hors de l'adoration et des exercices communs est consacré aux divers travaux de la Chapelle et de la Maison.

Vœux. — Après le Noviciat, on fait les vœux simples et annuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qu'on renouvelle chaque année pendant trois ans consécutifs. On est alors admis à la profession perpétuelle.

Office divin. — L'office canonial selon l'*Ordo* du clergé de Rome est récité tout entier au chœur devant le Très Saint Sacrement exposé par les prêtres et les clercs. Les heures de Matines, Laudes, Prime et Tierce se récitent assis, le reste de l'office se récite debout.

Études. — Après la profession, ceux qui n'ont pas terminé leurs études les poursuivent dans les maisons de scolasticat. On consacre au moins deux ans à l'étude de la Philosophie, trois à celle de la Théologie et un à l'Éloquence sacrée.

Vie commune. — Tous sont soumis aux mêmes règles et à la même discipline. On ne peut avoir à son usage que les livres, meubles et objets de la communauté. Le pécule est absolument interdit. On est réuni en commun pour les offices, le chapitre, les repas et la récréation : chacun a néanmoins sa cellule pour la nuit et les exercices particuliers.

Régime. — La nourriture est simple, mais abondante : il n'y a d'autres jeûnes que ceux prescrits par l'Église. — Les adorateurs nocturnes ont par nuit, en moyenne, sept heures et demie de repos. — Il y a chaque jour deux récréations, l'une d'une heure et demie, et l'autre d'une demi-heure, et chaque semaine, promenade pendant un après-midi.

Mortifications. — Excepté les humiliations publiques en usage dans la plupart des Instituts, la Règle n'impose aucune pratique d'austérité et de macération corporelle, si ce n'est celles qui résultent du service eucharistique : l'adoration de nuit, la position agenouillée sur le prie-Dieu, etc.... Ainsi, elle offre à quiconque jouit d'une santé moyenne la possibilité de se dévouer au service de Notre-Seigneur en l'Eucharistie.

Costume. — Les Pères et les scolastiques portent le costume du clergé romain : soutane noire, col blanc, ceinture ; camail dans l'intérieur de la mai-

son ; le signe distinctif est un ostensoir brodé au côté gauche de la poitrine. — Les frères portent une soutane s'attachant avec des agrafes, un col noir et un cordon pour ceinture. Ils font, comme les prêtres et les clercs, l'adoration au chœur, revêtus du surplis.

Rapports extérieurs. — En dehors des promenades de règle, on ne permet de sorties que pour les besoins du ministère et des œuvres. Il n'y pas de vacances périodiques à passer dans sa famille ou ailleurs. On ne peut prendre aucun repas hors du couvent dans les lieux de résidence. Les lettres reçues ou à envoyer sont d'abord soumises au Supérieur.

Esprit. — L'esprit de la Congrégation se résume en ces mots : humilité, simplicité, amour, don total de soi-même au service et à la gloire de Jésus au Saint Sacrement. Sa devise est la belle prière du Sauveur : *Adveniat Regnum Tuum !*

Voilà la Congrégation du T. S. Sacrement, son histoire, son but, ses moyens : elle ose à peine jusqu'à présent parler de ses services : à un enfant qui se forme on ne demande que des aptitudes et des espérances ; puisse-t-elle avec le temps prouver les unes et réaliser les autres, répondre ainsi au désir ardent qu'exprimait le Sacré-Cœur dans la première de ses révélations à la bienheureuse Marguerite-Marie : *J'ai une soif ardente d'être honoré et aimé des hommes dans le Saint Sacrement !*

CONGREGAT. SERI: SACRAMENTI